

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 26/2025

OBJET :	RÉVISION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE EN FAVEUR DES AÎNÉS				
<i>Nomenclature :</i>	<i>8.2 Aide sociale</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
9	11	11			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Nadège VALENTI				

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Carole CHOQUET, Nadège VALENTI, Jeanne GAZEAU, Laetitia GLORIAU et Maurice MICHAULT.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas BERGER a donné pouvoir à Monsieur Pierre GUIBLIN
Monsieur Ginetto ANZIL a donné pouvoir à Madame Nadège VALENTI

Absents excusés :

Madame Sandrine BELIN et Monsieur Adrien FONTAINE.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 2

PRESENTS A LA SÉANCE : 9

Date de convocation : 21 novembre 2025

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale ;
Vu la délibération n°16/2025 du Conseil d'Administration lors de sa séance du 1^{er} juillet 2025,

Vu le rapport du Président ;

Considérant que chaque année, il est organisé des festivités de fin d'année en faveur des ainés prenant la forme d'un repas et d'une distribution de bons ou de colis ;

Considérant que le nombre d'inscrits pour bénéficier des bons d'achat est nettement inférieur à celui de l'année 2024, et que, par conséquent, les membres du CCAS souhaitent s'assurer que toute personne éligible aux bons d'achat pourra en bénéficier malgré son inscription en dehors de la période prédéfinie ;

Il est proposé au titre des festivités de l'année 2025, l'organisation suivante :

Le repas de fin d'année :

- Date proposée : jeudi 11 décembre 2025 ;
- Bénéficiaires : sancoinnais âgés de 70 ans et plus ;
- Modalités d'inscription : page volante insérée dans le bulletin municipal et disponible en mairie et à France Services, comportant un coupon-réponse à retourner en mairie ou à France Services au plus tard le 28 novembre 2025 ;
- Motifs d'annulation donnant droit aux bons d'achats : annulation avant la date d'inscription butoir, motif impérieux d'ordre personnel ou familial, motif de santé relevant de l'urgence (déclaratif dans ces deux cas) ;
- Prestataires à consulter pour les demandes de devis :
 - o Repas pour 200 personnes et décoration de table : Traiteurs REBOUL, CHARPY et FERRIER ;
 - o Décoration de la salle : Producteur horticole DUCHEZEAU ;
 - o Animation musicale : Orchestre MOREAU (PREMERY – 58) ;
- Date butoir de retour des devis : lundi 15 septembre 2025
- Coût du repas par personne : entre 30 et 35 € (apéritif, entrée, plat, fromage, dessert, vin et café + serviettes et chemins de table + décoration végétale) ;
- Gratuité des repas : personnes âgées de 70 ans et plus, membres du Conseil d'Administration, du Conseil municipal et leur conjoint s'ils répondent au critère d'âge et de résidence, accompagnants professionnels des résidents de l'EHPAD, prêtre de la paroisse de Sancoins, donatrice régulière au profit du CCAS.

Les bons d'achat :

- Recensement des commerçants partenaires et conventionnements : courrier envoyé à tous les commerçants de Sancoins (intégrant un coupon-réponse) ;
- Bénéficiaires : sancoinnais de 70 ans et plus n'ayant pas bénéficié du repas ;
- Modalités d'inscription : page volante insérée dans le bulletin municipal et disponible en mairie et à France Services, comportant un coupon-réponse à retourner en mairie ou à France Services au plus tard le 28 novembre 2025. Les personnes n'ayant pu s'inscrire avant la date butoir pourront réclamer leurs bons à France Services après la période de distribution et jusqu'au 20 janvier 2026.
- Nombre de bons alloués : 2 bons d'une valeur de 10 € chacun soit 20 € par bénéficiaire ;
- Modalités de remise des bons : remise en main propre au domicile des bénéficiaires ;
- Période de distribution : du 15 au 19 décembre 2025 ;
- Durée de validité des bons : 15 Décembre 2025 (après le repas) au 31 Janvier 2026 ;
- Prestataire à consulter pour les demandes de devis : imprimerie Saint-Amandoise ou réalisation en régie.

Les colis d'hygiène :

- Les bénéficiaires des bons d'achat, résidents à l'EHPAD, ne pouvant consommer leurs bons, se verront attribuer un colis d'hygiène d'une valeur équivalente.

L'information sur l'organisation de ces festivités sera réalisée via :

- Bulletin municipal (feuille volante intégrant un coupon-réponse) ;
- Le site de la commune de Sancoins ;
- La page officielle Facebook de la commune ;
- L'application ki&ki ;
- Le panneau lumineux ;
- La distribution d'affiches auprès des commerçants sancoinois ;
- La presse locale (le Berry Républicain et l'Echo du Berry).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- approuve les nouvelles modalités d'organisation des festivités de fin d'année en faveur des aînés;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 3 décembre 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



La secrétaire de séance,

Nadège VALENTI

Date de publication : 03/12/2025

Mode de publication : mise en ligne.